

Un commentaire groupé sommaire, Késako ?

Par **Cameron**, le **02/10/2014** à **02:45**

Bonjour,

Je suis en L3 de Droit en Guyane et dans le cadre de ma première séance de TD en Droit des Sûretés, en plus du commentaire habituelle, on doit faire un commentaire groupé composé des art. 2289, 2290 et 2313 du Code civil.

J'aimerais savoir ce que c'est qu'un commentaire groupé sommaire d'une part et d'autre part, comment faut-il procéder pour parvenir à un résultat concret; sachant que nous n'avons pas vu le chargé de TD et que l'on a pas plus d'indication de méthodologie sur nos plaquettes.

Merci d'avance.

Par **gregor2**, le **02/10/2014** à **12:01**

Bonjour,

il faut tout simplement commenter plusieurs documents.

Il faut analyser les différents documents et dégager des axes qui vous permettent de parler de leur contenus respectifs (toujours deux parties deux sous parties).

Bien évidemment lorsqu'on a deux documents il ne faut pas faire une partie par document, le but est de les confronter de manière dynamique.

"groupé" signifie qu'il y a plusieurs textes et

"sommaire" signifie (je cite le Larousse) "Qui est exposé en peu de mots"

Par **bulle**, le **02/10/2014** à **19:09**

Bonjour,

Ce genre d'exercice est plus connu sous le nom de "commentaire comparé". Cela vous aidera sûrement à trouver une ou des méthodo sur internet.

Par **Cameron**, le **02/10/2014** à **20:22**

Merci beaucoup les amis.